



**Samedi 22 janvier :
Manifestons
contre le budget 2011 !**

Voir p.6

**Le ministère supprime
encore des postes :
Agir dans les établissements
pour la rentrée 2011**

Voir p.2 et suivantes

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 82

Janvier 2011

0,70 €

Dépôt légal : 1er trimestre 2011



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 12 janvier 2011

Nouvelle année, la lutte encore...

Tel le médecin du XVIIème siècle qui prétendait guérir par la saignée, finissant souvent par tuer le malade, Luc Chatel continue à vider l'Éducation Nationale de ses personnels.

En effet, l'Éducation Nationale est le ministère qui subit encore cette année les coupes budgétaires les plus importantes. En vertu du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ce sont 16 000 suppressions de postes qui sont attendues à la rentrée 2011 (dont près de 5 000 dans le second degré), soit un peu plus de 50 % des coupes réalisées dans la fonction publique d'État. Au total, l'addition s'élève à près de 50 000 postes en moins depuis 2007.

Avec 284 postes supprimés dans le 2d degré, notre académie fait partie des plus touchées, en décalage total avec la réalité des besoins dans les établissements, puisque nous attendons par exemple 500 collégiens en plus pour la rentrée 2011 en Eure-et-Loir. Comment les chefs d'établissement vont-ils pouvoir boucler leur DHG ? En créant moins de classes qui seront plus chargées et en supprimant tout ce qui n'est pas obligatoire (voir p.).

Les résultats de la récente étude Pisa montrent pourtant que, dans notre pays, la proportion d'élèves en difficulté progresse, que les résultats en mathématiques sont désormais tout juste moyens, et que les écoliers français abordent le collège pour 15 % en très grande difficulté de lecture, et pour près de 40 % en difficulté. La plupart d'entre eux sont issus de familles socialement défavorisées : ces réformes sonnent donc comme une véritable sanction sociale, notre système scolaire apparaissant de plus en plus inégalitaire. Mais le ministère considère qu'on peut encore tirer sur la corde, qu'on peut encore charger les classes, qu'on peut « rentabiliser », en quelque sorte, au maximum le travail des enseignants.

En renonçant à une véritable formation des maîtres, en faisant toujours plus appel aux vacataires et en réduisant les postes de remplacement, nos dirigeants sont les premiers responsables de la dégradation des conditions d'enseignement et des résultats des élèves.

Face à ce mépris à l'égard du service public d'éducation, notre première réaction doit être de nous indigner, comme le préconise Stéphane Hessel dans un récent petit livre stimulant. Car s'indigner est le premier pas menant à la mobilisation. Or, c'est le manque de mobilisation qui permet à N. Sarkozy et à ses ministres d'instaurer à coups de réformes « sanglantes » (comme celle des retraites) une société individualiste et inégalitaire. .../...

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2011	2
le calendrier dans les établissements	2
La vigilance s'impose	3
Plus que jamais options et dispositifs d'aide sont menacés	3
Quelques exemples de DGH dans les collèges	3
Heures Supplémentaires : machine à supprimer des postes	3
Que faire ? Quelques propositions d'action	4
Exemple de texte à présenter en CA	4
Concernant le vote en CA	4
Heures sup' : Que disent les textes ?	5
22 janvier 2011 : Refusons le budget de pénurie de l'Éducation Nationale!	6

Suite de l'éditorial p 2

.../... Il nous faut donc poursuivre la mobilisation dans les établissements, en y associant plus que jamais les parents d'élèves, sous la forme de motions, en s'adressant à la presse, en demandant des audiences à l'Inspection académique afin de faire remonter le mécontentement jusqu'au rectorat et au ministère. Enfin, le 22 janvier, le collectif « L'éducation est notre avenir » appelle l'ensemble de la communauté éducative et les citoyens à descendre dans la rue afin de refuser le budget de l'Éducation Nationale. Soyons nombreux-ses dans la rue pour défendre le service public d'éducation !

De plus, cette journée nationale de mobilisation est une étape dans le plan d'action que le SNES entend mettre en oeuvre. Le SNES appelle les collègues à construire dans les établissements la mobilisation permettant une grève majoritaire en février et le succès d'une grande manifestation nationale, à Paris, en mars.

Franck Mousset, Frédérique Marchand-Selvais

PREPARATION DE LA RENTREE 2011

Le budget 2011 est un budget de rigueur et l'Education nationale subit à nouveau des coupes sombres avec la **suppression** pour la rentrée à venir de **16 000 postes**.

◆ L'enseignement privé est une fois encore relativement épargné puisqu'il ne perdra "que" 1 633 postes alors qu'il scolarise 20 % des élèves. Ne plus respecter la règle du "80%-20%" est devenu la règle... et c'est l'enseignement public qui "prend en charge" des suppressions d'emplois qui devraient être supportées par le privé. Le SNES dénonce cette situation de "favoritisme" installé depuis plusieurs années et souhaite également poser publiquement la question du financement (presque exclusivement public) de l'enseignement privé.

◆ Dans le second degré public, la ponction de 4 800 postes sera très durement ressentie puisque ce sont des postes devant élèves qui disparaîtront. A cette rentrée, l'essentiel des suppressions avait été concentré sur le passage du temps de service des stagiaires de 8h à 15 ou 18h.

◆ Dans le même temps, le ministère annonce une augmentation des effectifs dans le second degré public de 48 000 élèves !

◆ **Pour l'académie d'Orléans-Tours, malgré 1 500 élèves supplémentaires, 284 postes seront supprimés dans les collèges, lycées et lycées professionnels (ainsi que 120 postes dans les écoles).** Ces suppressions seront réparties sur les six départements au cours du moins de janvier (chiffres connus dans la 2e quinzaine). Par ailleurs, le nouveau système de "réservation" de postes retirés du mouvement pour y nommer des professeurs stagiaires à temps plein sera reconduit malgré une opposition unanime fondée sur l'extrême difficulté des conditions d'entrée dans le métier.

Tout cela ne peut que conduire à une dégradation importante des conditions d'encadrement et d'enseignement. Les "recettes pour mieux supprimer des postes" rédigées par le ministère à destination des académies auront beaucoup de succès : augmentation des effectifs par classe, remise en cause de l'engagement de ne pas supprimer de moyens dans le cadre de la réforme de la Seconde, utilisation de la réforme de la Première pour supprimer des emplois, disparition d'options, remise en cause de certaines décharges d'enseignants, mise en danger de l'éducation prioritaire...

Frédérique Marchand-Selvais

Le calendrier dans les établissements

- Les DGH ont été envoyées dans les établissements il y a quelques jours et les principaux ou proviseurs ont donc déjà commencé leur travail de répartition des moyens (voir encadré)
- Dès que cette 1^{ère} étape est finalisée, elle doit être communiquée à l'ensemble du personnel de l'établissement qui peut donner son avis. Vous devez donc absolument demander au chef de votre établissement toutes les informations nécessaires à la discussion collective. Ensuite, il est indispensable d'organiser une **heure d'information syndicale** pour discuter du projet et recueillir avis, demandes, remarques... de l'ensemble des collègues afin de construire les premières interventions et, pourquoi pas, un projet alternatif chiffré !
- Ensuite, le chef d'établissement doit convoquer la **commission permanente** pour présenter son projet et en discuter avec les représentants de tous les « usagers » de l'établissement.
- Suivra enfin le **CA** (avant les vacances de février) qui doit **se prononcer par vote** sur cette préparation de rentrée.

A chacune de ces étapes, pensez à informer le S2.

Dans les collèges du département

500 élèves de plus...

... et 11 postes en moins !!!

Pour l'heure, nous n'avons aucune information officielle concernant les lycées et les Lycées professionnels, les instances (voir p3) étant programmées tardivement cette année

La vigilance s'impose

- Face aux **effectifs par classe** : pensez à vérifier qu'ils ne sont pas trop chargés, notamment en langues et dans les disciplines expérimentales où les groupes et dédoublements sont nécessaires.
- Pour faire respecter les **horaires obligatoires** et l'existence d'**options** (Voir ci-dessous): l'organisation doit respecter les horaires réglementaires et proposer les options indispensables au bon déroulement de la scolarité des élèves.
- Face aux **heures supplémentaires**, dont nous avons vu le taux grimper inexorablement depuis 5 ans : elles placent les collègues concernés devant un dilemme puisque, quel que soit le « choix » qu'ils font, c'est la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants qui l'emporte. Pour l'administration, un moyen de pression efficace
- Face à la multiplication des **compléments de service** et des blocs de moyens provisoires, voire à la suppression de poste(s) : ils renforcent la dégradation des conditions de travail ; diminuent la disponibilité et accroissent la fatigue.
- Dans tous les cas, ayant vécu les conséquences de rentrées toujours plus difficiles en termes de moyens et de conditions de travail, **nous devons au minimum exiger le maintien des options et des moyens existants, la transformation des HSA en postes et le rétablissement des emplois supprimés.**

Plus que jamais options et dispositifs d'aide sont menacés

Les DGH de plus en plus serrées conduisent année après année à la disparition d'options, de dispositifs expérimentaux jugés « sacrificiels » car non obligatoires. Ce sera d'autant plus le cas cette année que la marge de manœuvre est désormais quasi inexistante. En effet, le souhait de l'Inspection Académique étant de conserver un affichage « confortable » d'environ 24 élèves par classe de collège en moyenne - ce qui n'a d'ailleurs aucun sens et cache de nombreuses disparités et des effectifs souvent surchargés dans les groupes de LV notamment -, les principaux seront incités à **faire table rase de tous les dispositifs considérés comme non obligatoires** : classes bilangues, sections européennes, latin... et tous projets plus spécifiques aux établissements.

Heures Supplémentaires : machine à supprimer des postes

Pour l'administration, c'est aussi un moyen facile de faire des économies de postes (rentrée 2008 : 3500 postes transformés en Heures supplémentaires) ... De plus, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires (en 2011 au niveau national, le milliard d'euros est dépassé dans le programme enseignement scolaire public du second degré) oblige, pour les absorber, à recourir de plus en plus à des personnels vacataires non formés, ce qui alourdit les services des personnels et détériore les conditions d'enseignement. Cette année, dans le département, le taux d'heures supplémentaires est de 9,58 % pour les collèges, ce qui représente 120 emplois.

Quelques exemples de DGH dans les collèges

A Châteauneuf-en-Thymerais, collège qui gagne régulièrement des élèves depuis quelques années, il devrait y avoir une classe de plus alors que les HP allouées diminuent. Il n'y a donc pas d'heures disponibles pour prévoir les options habituelles !

Le collège de Bû devra fonctionner avec 50 heures de moins pour une classe de moins

A Nogent-le-Roi, on attend une trentaine d'élèves supplémentaires et pourtant, le collège perd 26 HP.

Au collège Victor Hugo de Chartres, le nombre de divisions restera le même mais le nombre de compléments de service va augmenter ...

Au collège Les Petits Sentiers à Lucé : 30 élèves de plus soit 1 classe de 6° en plus avec 6,5 Heures en plus. Options en tous genres menacées.

Au final, la seule opération mathématique à maîtriser est **la soustraction** : quelle que soit l'évolution de l'effectif, les heures disparaissent !

Les instances - calendrier prévisionnel

25 Janvier : CTPA*	Effectifs et Dotation Globale Horaire (DGH) dans les lycées; économie générale dans les départements
3 février : CTPD**	Effectifs et DGH dans les collèges et les Segpa
8 mars : GT***	Mesures de carte, compléments de service, BMP****, HSA
14 mars : CTPD	

*Comité technique paritaire Académique ; **Comité technique paritaire départemental ; ***Groupe de travail ; ****Blocs de moyens provisoires

Que faire ? Quelques propositions d'action

- Il est indispensable de réunir un maximum de collègues lors de l'**heure mensuelle d'information** pour décider des actions à mettre en œuvre. Contactez la section départementale : nous pouvons vous aider à l'organiser.
- Prenez **contact avec les représentants des parents d'élèves** : une action commune, un vote contre ou un refus de vote au CA, un texte commun... auront bien plus de poids qu'une action menée exclusivement par les enseignants.
- Lors du **vote au CA**, pensez à préparer un **texte d'explication de vote** ou même une motion qui sera soumise au vote (voir proposition). Pensez à nous les transmettre : ce sont ces textes qui nous permettent d'appuyer les demandes lors du CTP de mars.
- Vous pouvez inciter les collègues à **refuser collectivement, par disciplines, les heures supplémentaires**. Ce moyen s'est révélé très efficace dans les lycées l'an dernier.
- Il est également possible de demander une **audience auprès de l'Inspection académique** pour exposer la situation de son établissement et porter une revendication de moyens supplémentaires. Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.

Quelle que soit l'action choisie, **pensez à nous tenir informés de la situation de votre établissement.**

- **La manifestation du 22 janvier, les actions de février et de mars s'inscrivent tout à fait dans ce plan d'action.**

Olivier MIMEAU, Frédérique MARCHAND-SELVAIS

Exemple de texte à présenter en CA :

Les élus au CA du (établissement), réuni le (date), manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

Ils votent contre / refusent de voter la DHG de l'établissement, la réduction des heures-poste et l'augmentation/ la stabilisation du nombre d'HSA, traduction de choix gouvernementaux qu'ils contestent fondamentalement : forte réduction de moyens, du nombre de personnels, aggravation de la charge de travail des enseignants (chiffrage à l'appui).

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du secteur éducatif.

Nous nous opposons à cette conception de l'école.

Nous demandons :

- le rétablissement des moyens en postes, au lieu des HSA incluses dans la DHG (chiffrage) ;
- les moyens d'enseignement supplémentaires suivants : (présenter et chiffrer les besoins en division et groupes supplémentaires, en heures par discipline, heures de décharges statutaires, de première chaire, heures dans le post-bac, UNSS...);
- le maintien des moyens en cas de baisse des effectifs suite à l'assouplissement de la carte scolaire ou des moyens suffisants pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves (chiffrage).

Le CA de... vote contre / refuse de voter ce projet de DHG qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice du métier.

Pour plus de pistes sur les sujets à traiter selon la situation dans l'établissement on pourra consulter le courrier de S1 de préparation de la rentrée de cette année ou de l'an dernier (<https://www.snes.edu/private/Courrier-de-S1-no-7-rentree-2010.html>)

Concernant le vote en CA :

► L'utilisation de la DHG entre dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et doit à ce titre est soumise à l'avis du CA. Beaucoup de chefs d'établissement s'exonèrent de vote sur cette question... Il est pourtant évident que l'on ne peut recueillir l'avis du CA que par un vote. Il faut donc exiger ce vote, même s'il n'a qu'un caractère consultatif.

► Une fois le vote acquis beaucoup de Principaux et de Proviseurs rappellent que la CA ne donne son avis que sur l'utilisation de la DHG, pas sur la masse et la nature des heures (heures poste et HS) imposées par l'IA ou le Recteur. Ils suggèrent ainsi qu'un vote en contre signifierait une remise en cause de leur propre travail plus qu'une contestation des moyens attribués.

Sachons leur rappeler que personne ne peut nous imposer les critères qui prévalent à notre vote ! On pourra d'ailleurs, pour déjouer cette stratégie de l'administration, ajouter à la démarche une motion d'explication de vote.

► Afin d'obtenir une majorité de votes contre la DHG n'hésitons pas, avant le CA, à rencontrer les parents d'élèves, les élus etc...pour expliciter l'action.

► Les nouvelles modalités (2° CA, choix revenant au chef d'établissement) ne doivent pas être un frein au refus.

Heures sup' : Que disent les textes ?

Le gouvernement va encore tenter de faire absorber par les enseignants un nombre croissant d'heures supplémentaires. **Refuser les heures supplémentaires** au-delà de la première qui peut être imposée, ou, pour le moins, de refuser toute augmentation de son nombre d'heures supplémentaires **reste une nécessité**. Ce refus, s'il est engagé par une partie importante des enseignants, peut conduire à empêcher, dans de nombreux établissements, que la rentrée se déroule dans les conditions que tente de nous imposer le ministre de l'Éducation nationale. Cette action est donc d'une redoutable efficacité si elle largement mise en œuvre, elle est sans risque puisque refuser les heures supplémentaires au-delà de la première est conforme aux textes, et elle peut être appliquée sans perte de salaire.

Refuser les heures supplémentaires au-delà de la première est tout à fait possible. Les textes réglementaires sont très clairs sur plusieurs points :



- **On ne peut imposer qu'une heure supplémentaire** à un enseignant au-delà de son maximum de service (18 heures pour un certifié, 15 heures pour un agrégé) selon le décret n°99-880 du 13 octobre 1999. Les cas d'exemption prévus sont : raisons de santé sur la base d'un certificat médical ; décharges de service (décharges syndicales, pédagogiques...); enfants en bas âge ; préparation d'un concours de recrutement ou travaux de recherche ; temps partiel et Cessation Progressive d'Activité ; complément de service dans une autre discipline. Au-delà de cette heure obligatoire, et en-dehors de ces cas d'exemption, les heures supplémentaires sont attribuées sur la base du volontariat.

- Le maximum de service est individuel c'est-à-dire que **les décharges éventuelles de service** (première chaire par exemple) **abaisse le maximum de service de l'enseignant concerné**. Par exemple un professeur certifié ayant une heure de décharge pour la première chaire a un maximum de service de 17 heures ; il est donc obligé d'accepter une éventuelle 18ème heure en heure supplémentaire mais est totalement fondé à refuser une 19ème heure de service qui serait sa 2ème heure supplémentaire.

- **Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas se voir attribuer d'heures supplémentaires années (HSA)**. Si la quotité de temps partiel rend impossible l'organisation d'un service dans l'établissement, il doit être procédé à une modification de la quotité de temps partiel. Cela est d'ailleurs une solution bien plus avantageuse pour l'enseignant concerné tant en matière de rémunération qu'en ce qui concerne le montant de la pension de retraite.

Les enseignants qui n'ont pas manifesté, auprès du chef d'établissement, l'intention d'accepter des heures supplémentaires ne peuvent s'en voir imposer que dans la limite des règles rappelées ci-dessus. Ceux qui ont exprimé la volonté d'accepter un nombre précis d'heures supplémentaires ne peuvent se voir imposer un nombre d'HS supérieur à celui qu'ils ont indiqué. Les services attribués par le chef d'établissement doivent impérativement rentrer dans ce cadre.

Si ce n'est pas le cas il faut donc **exiger du chef d'établissement que le service soit modifié**, cette demande devra être faite par écrit. En cas de refus, il faut saisir le recteur en envoyant une copie à la section académique du SNES qui, ainsi, ne manquera pas d'intervenir immédiatement pour que les droits des personnels soient respectés. En effet, certains chefs d'établissement pourront être tentés d'exercer des pressions (eux-mêmes subissant celles du rectorat) en mettant en évidence des heures de cours non assurées pour certains élèves. Ce chantage qui reviendrait, en fait, à vouloir faire porter sur les enseignants la responsabilité des conséquences de ces heures supplémentaires en nombre trop important, ne devra pas impressionner. En effet l'administration, en particulier celle de l'établissement, disposait de tous les éléments pour savoir que le problème se poserait.

Engagement collectif de refus des heures supplémentaires

Exemple à adapter et à faire signer massivement

Si les prévisions gouvernementales sont appliquées, nous totaliserons 28 000 suppressions d'emplois d'enseignants au niveau national entre 2005 et 2010. Pour la prochaine rentrée, il est prévu que ces suppressions atteignent 4800 emplois dans le second degré. Au niveau de notre académie, 284 nouvelles suppressions dans les collèges et les lycées alors que volume d'heures supplémentaires reste à un haut niveau.

A (établissement), cette politique va provoquer le départ de de nos collègues et placer collègues en complément de service provoquant par là même l'augmentation sensible des heures supplémentaires pour les collègues restants. En conséquence, nous refusons de travailler plus pour voir nos postes supprimés et nos conditions de travail de dégrader.

En septembre 2008, nous refuserons toute heure supplémentaire au delà de l'heure imposable par décret.

Franck Mousset



www.uneecole-votreavenir.org

SAMEDI 22 JANVIER

Refusons le budget de pénurie de l'Éducation Nationale !

Le collectif «L'éducation est notre avenir» dénonce les effets catastrophiques qu'aura la mise en œuvre du budget 2011 pour l'Éducation Nationale, adopté par le Parlement. Dans ce contexte, les organisations membres du collectif appellent l'ensemble de la communauté éducative et les citoyens à refuser ce budget en manifestant le 22 janvier.

Le budget 2011 prévoit la suppression de 16 000 emplois (**423 pour notre académie**) et n'affiche d'autre ambition pour le système éducatif que la recherche d'économies résultant du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Pourtant, les effectifs d'élèves vont continuer d'augmenter (**plus 700 élèves dans les écoles et les collèges d'Eure-et-Loir**) et la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006.

Ensemble, refusons les fermetures de classes, la disparition des RASED, les suppressions de places en maternelle, la baisse des dotations des collèges, lycées et lycées professionnels, les emplois supprimés dans les vies scolaires des établissements, le manque d'ambition du plan Licence à l'université, les réductions de postes et d'options, les hausses d'effectifs dans les classes...

Exigeons une véritable formation professionnelle des enseignants sans laquelle les écarts entre élèves vont continuer à se creuser !

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique et ambitieuse.

MANIFESTATION

14 H

Place des Halles à Chartres